Réunion de la Commission de Suivi de Site de l'entreprise SOBEGAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION à NERAC (47) Mardi 12 février 2019 - 14h30

Liste des participants

Collège Administrations de l'Etat

Francis BIANCHI: Sous-préfecture de Nérac – Sous-préfet

Marmande-Nérac

Isabelle BELLO: DDT 47

Anne TOURDOT: DREAL Nouvelle Aquitaine
Marion ZELESZKO: DREAL Nouvelle Aquitaine

Véronique DEFIANAS : Préfecture SIDPC **Stéphanie CABANAC :** Préfecture SIDPC

Collège Collectivités locales ou établissements publics

Nicolas LACOMBE : Mairie de Nérac – Maire

Bernadette ZAGNI: Mairie de Lavardac – Adjointe au Maire

Collège Exploitants

Thierry AGRICOLA: Sobegal – Chef de centre

Nicolas GAUTHIER: Sobegal – Ingénieur Sécurité Environnement

Collège Salariés

Bruno GUILLEN: Sobegal

Collège Riverains et associations de protection de l'environnement

Jean-Louis VERNET : Carré Vert
Alain MILHET : Carré Vert
Bernard PERRET : SEPANLOG
Christine SALANE : SEPANLOG

Ordre du jour

- Nomination des membres du bureau
- Présentation des bilans et perspectives
- Avancement de la mise en œuvre du PPRT Mesures foncières et mesures de maîtrise des risques complémentaires

Documents associés

Annexe 1 : Présentation Sobegal Annexe 2 : Présentation DREAL

14h30 - Début de la réunion

M. BIANCHI, Sous-préfet de Marmande-Nérac

Ouvre la séance par un tour de table.

Nomination des membres du bureau

M. BIANCHI, Sous-préfet de Marmande-Nérac

Rappelle que le bureau est notamment chargé de l'élaboration des ordres du jour de la CSS. Aucun arrêté préfectoral n'a validé la désignation effectuée lors de la précédente commission.

Rappelle le nom des membres proposés :

Président : Monsieur le Sous-Préfet de Marmande-Nérac

Collège Etat : Monsieur le chef de l'unité départementale de Lot-et-Garonne de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant

Collège élus : Monsieur Nicolas LACOMBE, maire de Nérac

Collège riverains et associations de protection de l'environenment : Monsieur Jean-Louis VERNET, société Carré Vert

Collège exploitant : Monsieur Jean-Louis SOMDECOSTE ou Monsieur Thierry AGRICOLA, suppléant

Collège salariés : M. Lucien SALANAVE ou M. Bruno GUILLEN, suppléant

La nomination des membres du bureau fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Présentation des bilans et perspectives

Bilan 1^{er} octobre 2016 - 30 septembre 2017

Bilan 1^{er} octobre 2017 - 30 septembre 2018

Perspectives 2018/2019 et futures

M. GAUTHIER, Sobegal

Présente l'activité du dépôt de Nérac entre 2016 et 2018. Au cours des deux dernières années, différentes actions ont été menées dans le but de réduire les risques que présente l'activité :

- refonte de l'arrosage incendie des camions-citernes aux postes de transfert;
- amélioration de l'automate de sécurité du site ;
- refonte du document POI;
- suppression du parking de camions situé à l'extérieur du dépôt ;
- mise en place de caméras de vidéosurveillance.

Le personnel a suivi toutes les formations réglementaires auquel il est soumis et est donc à jour de ce point de vue.

Aucun accident avec ou sans arrêt de travail n'a été recensé.

12 exercices incendie sont réalisés chaque année. Les thèmes de ces exercices sont communs à 8 sites. Une fois par trimestre, l'ensemble des sites du Groupe réalise le même exercice.

Le 8 décembre 2016 a eu lieu un POI en présence du SDIS. Le 25 mai 2018, c'est un exercice PPI qui a été réalisé en présence du SDIS et de l'Administration. Il était centré sur les différentes phases de communication et de transmission d'alertes entre les parties prenantes.

L'inspection de la DREAL du 22 juin 2017 portait sur trois thèmes : la sûreté, la gestion des mesures de maîtrise des risques et l'efficacité des moyens de lutte contre l'incendie. Trois demandes principales ont alors été émises :

- respecter la périodicité annuelle des audits internes ;
- transmettre à l'Inspection la revue de direction sécurité annuelle ;
- améliorer l'enregistrement des tests de mise en sécurité.

Le 12 juin 2018, l'inspection de la DREAL portait sur le suivi des mesures de réduction des risques ainsi que sur le suivi de la gestion des équipements sous pression. Les remarques suivantes ont été émises :

- transmettre un échéancier des travaux de réduction des risques dans le cadre du PPRT;
- justifier la mise au rebut d'un compresseur d'air ;
- effectuer les derniers travaux de maintenance sur la protection contre la foudre;
- finaliser le nouveau document POI.

L'ensemble de ces actions a été réalisé.

La notice de réexamen relative à l'étude de danger du site sera transmise à la DREAL en février 2019. Elle conclura qu'il n'est pas nécessaire de remettre à jour cette étude.

Différents projets sont en cours ou envisagés pour poursuivre la réduction des risques dans le cadre du PPRT. La suppression du risque d'explosion d'un réservoir est en particulier mentionnée. Cette action doit être achevée avant mars 2020.

M. VERNET, Carré Vert

Demande si, à la suite de la suppression du parking des camions, le site dispose d'une zone de stationnement conforme à tous points de vue.

M. GAUTHIER, Sobegal

Répond qu'il appartient aux transporteurs (et non plus à Sobegal) de gérer leur parc de camions.

Mme TOURDOT, DREAL

Juge compliqué le respect de l'échéance de mars 2020 pour ce qui est de la mise en service de nouveaux réservoirs. Si cette mise en conformité n'est pas faite à temps, l'activité du site ne pourra pas se poursuivre en l'état.

M. AGRICOLA, Sobegal

Assure qu'il n'est pas envisagé de dépasser cette échéance.

Avancement de la mise en œuvre du PPRT – Mesures foncières et mesures de maîtrise des risques complémentaires

Mme TOURDOT, DREAL

Rappelle que le PPRT approuvé fin décembre 2014 définissait 3 secteurs de mesures foncières. Le coût prévisionnel des mesures portant sur les habitations concernées s'élevait à 785 000 euros.

M. BIANCHI, Sous-préfet de Marmande-Nérac

S'enquiert de la différence entre une expropriation et un délaissement.

Mme TOURDOT, DREAL

Répond que l'expropriation correspond à une acquisition forcée du bien d'un propriétaire. Dans le cas d'un délaissement, il s'agit d'un droit ouvert au propriétaire lui garantissant le rachat de son bien à sa demande par la collectivité compétente en matière d'urbanisme. Ce droit est ouvert pendant 6 ans à compter de la signature de la convention de financement. A défaut, des travaux de renforcement du logement sont rendus obligatoires.

Une convention de financement a été signée en avril 2016. Les parts sont pratiquement également réparties entre l'Etat, Sobegal et les Collectivités. Ces dernières financent en parallèle des frais de signalisation.

3 procédures de délaissement ont été enclenchées. L'acquisition à l'amiable est menée par la Mairie de Nérac. A ce jour, l'une de ces procédures reste en cours. Les démolitions seront lancées à l'issue de l'ensemble des acquisitions.

Le PPRT comprenait par ailleurs des mesures complémentaires tracées dans l'arrêté préfectoral du 19 mars 2015. La première prescription était relative au déplacement de la zone de stationnement des petits et gros porteurs. Celle-ci est désormais effective. La

seconde prescription avait trait à la suppression du risque d'explosion d'une capacité sous pression en feu. La substitution des capacités du site actuel par 4 réservoirs aériens de 120 mètres cubes chacun doit se faire avant mars 2020, comme mentionné précédemment.

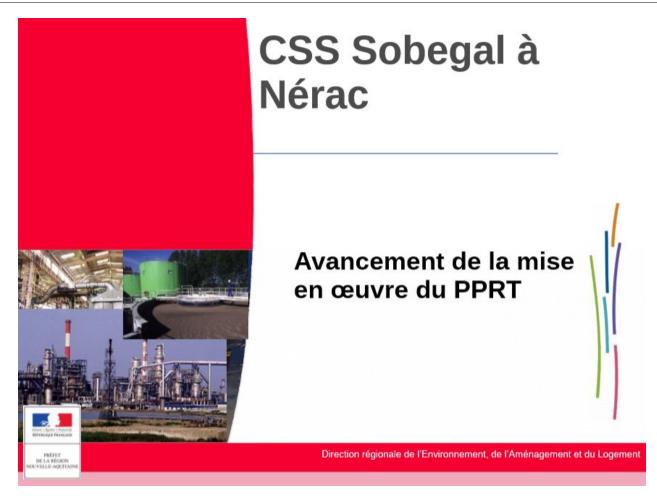
M. BIANCHI, Sous-préfet de Marmande-Nérac

Note que, pour que les travaux relatifs à cette seconde prescription puissent être réalisés, l'exploitation du site devra s'arrêter en septembre 2019.

15h00 - Clôture de la réunion

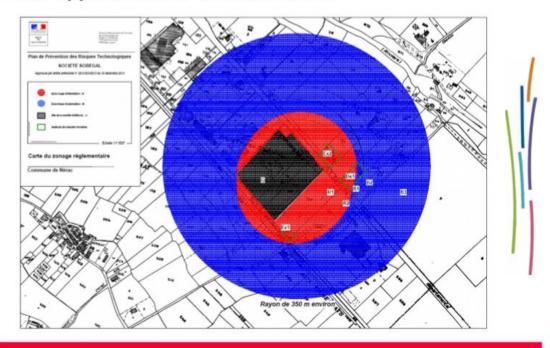
M. BIANCHI, Sous-préfet de Marmande-Nérac Lève la séance.

ANNEXE nº 1 : Présentation CSS



Rappel Zonage PPRT

PPRT approuvé le 19 décembre 2014



Mesures foncières

3 secteurs de mesures foncières définies par le PPRT

- Secteur Ex1: expropriation d'une maison individuelle implantée sur la parcelle cadastrée BP 36,
- Secteur Ex2: expropriation d'une maison individuelle implantée sur la parcelle cadastrée BP 31 et 50,
- Secteur De1 : délaissement d'une maison individuelle implantée sur la parcelle cadastrée BP 29.

Coût prévisionnel des mesures (acquisition, indemnités et démolition) : 785 079 €



Mesures foncières

Convention de financement signée le 19 avril 2016

Part Etat : 34,9 %

Part Sobegal: 34,9 %

Part Collectivités : 30,2 %

Commune de Nérac : 10,5 %

Communauté de Communes du Val d'Albret : 2,2 %

Conseil Départemental : 17,5 %

Les collectivités financent en parallèle les frais de signalisation (feu tricolore RD 930 prescrit par le PPRT)

Consignation des participations à la Caisse des Dépôts

Mesures foncières

3 procédures de délaissement enclenchées

Acquisition à l'amiable menée par la mairie de Nérac

- Ex1 : acte signé le 4/11/2016
- De1 : acte signé le 21/11/2016
- Ex2 : procédure en cours

Démolitions : à lancer à l'issue de l'ensemble des acquisitions

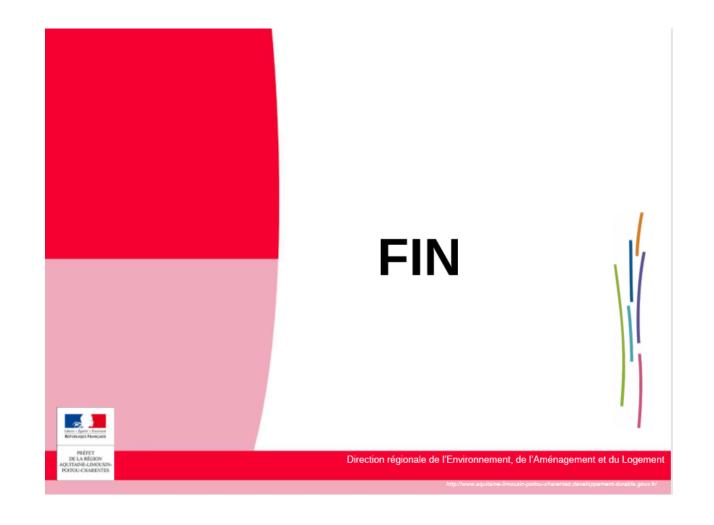
Comité de suivi à réunir à l'issue des estimations des démolitions



Mesures complémentaires

- Arrêté préfectoral dit « MMR » du 19 mars 2015
 - Suppression effets domino
 - déplacement de la zone de stationnement des gros et petits porteurs (délai max : 5 ans)
 - zone de stationnement à l'arrêt progressif a/c du 1er octobre 2018 (réponse inspection DREAL du 12/06/2018)
 - Suppression du risque de BLEVE (explosion d'une capacité sous pression prise en feu)
 - substitution des capacités du site actuel par 4 réservoirs aériens de 120 m3 chacun (délai max : 5 ans)
 - arrêt exploitation des réservoirs existants à compter de septembre 2019 (rétroplanning transmis suite inspection DREAL du 12/06/2018)





ANNEXE nº 2 : Présentation SOBEGAL



Activité du dépôt de Nérac



Activité du dépôt de Nérac : Dépôt vrac de GPL

SOBEGAL: Filiale ANTARGAZ (72%) - BUTAGAZ (28%) / 4 dépôts GPL Dépôt de Nérac: Stockage de 570 m³ / Activité d'environ 16-18 KT



Principales actions réalisées pour la prévention des risques 2016 à 2018



■ Refonte de l'arrosage incendie des camions citernes aux postes de transfert.



Principales actions réalisées pour la prévention des risques 2016 à 2018



- •Amélioration de l'automate de sécurité du site.
- Refonte du document POI selon le nouveau modèle réalisé par le GESIP (Groupe d'Etude de Sécurité des Industries Pétrolières).
- Suppression du parking camion à l'extérieur du dépôt.
- Mise en place de caméras de vidéosurveillance.

Réunion CSS - SOBEGAL Nérac

Bilan du SGS: 2016 à 2018



- Formations réglementaires :
 - ATEX
 - POI
 - Habilitation électrique
 - Secouriste
 - Equipements sous pression
 - Sécurité incendie
 - Pompiste
 - TMD

Plan de formation mis à jour annuellement

Personnel à jour de formation

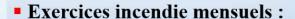
Réunion CSS – SOBEGAL Nérac

Bilan du SGS: 2016 à 2018



Accidents:

Aucun accident avec ou sans arrêt de travail



12 exercices réalisés / an

Thèmes communs à 8 sites et 1 fois par trimestre thème commun à l'ensemble des sites du groupe (20 sites)









Réunion CSS - SOBEGAL Nérac

Bilan du SGS : 2016 à 2018



Exercices POI/PPI:

8 décembre 2016 : « Feu sur compresseur GPL »

Réalisé en présence du SDIS





Réunion CSS - SOBEGAL Nérac

Bilan du SGS: 2016 à 2018



Exercices POI/PPI:

25 mai 2018, Exercice POI/PPI: « Risque de BLEVE sur la sphère »

Réalisé en présence du SDIS et de l'Administration





Ces exercices ont mis en avant l'intérêt de leur réalisation fréquente pour optimiser la communication entre l'exploitant, les services de secours et l'administration.

Les phases opérationnelles (mise en sécurité du site et premières actions d'urgence) ont été satisfaisantes.

Réunion CSS - SOBEGAL Nérac

Bilan du SGS: 2016 à 2018



•Inspections DREAL:

22 juin 2017 :

- Sûreté.
- Gestion des mesures de maîtrise des risques.
- Test de l'efficacité des moyens incendie.

Remarques principales:

- Respecter la périodicité annuelle des audits internes.
- Transmettre à l'inspection la revue de direction sécurité annuelle.
- Enregistrer le fait que les tests de mise en sécurité sont faits jusqu'à la mise en eau complète.

Réponses transmises le 6 octobre 2017.

Réunion CSS - SOBEGAL Nérac

Bilan du SGS : 2016 à 2018



•Inspections DREAL :

12 juin 2018:

- Suivi des mesures de réduction des risques.
- Suivi de la gestion des équipements sous pression.

Remarques principales:

- Transmettre un échéancier des travaux de réduction des risques.
- Justifier la mise au rebut d'un compresseur d'air et les documents CE du nouveau.
- Effectuer les derniers travaux de maintenance sur la protection foudre.
- Finaliser le nouveau document POI.

Réponses envoyées le 8 octobre 2018.

Réunion CSS - SOBEGAL Nérac

2 fevrier 2019

Bilan administratif Sécurité



• POI : Refonte du document en 2018

■ **PPI**: Refonte en 2014

■ Etude de dangers : notice de réexamen sera transmise en février 2019, pas de nécessité de remettre à jour l'EDD actuelle.

■PPRT: AP du 19/12/14 pour l'approbation du PPRT

Signature de la convention de financement par SOBEGAL le 19/04/2016

Réunion CSS - SOBEGAL Nérac

1*2 tevrier 2019*

Actions en cours et futures



• Projet de réduction des risques dans le cadre du PPRT.

